

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES, 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont r. c. us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 9 Novembre 1867

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 7 novembre.	68 45	98 25
Du 8	68 50	97 75
Du 9	68 20	98 »

BULLETIN.

Les commentaires abondent sur le combat de Mentana (Tivoli), qui a mis fin à l'invasion garibaldienne. Comme il arrive en ces circonstances, il y a deux versions diamétralement opposées, mais qui s'accordent pour constater la défaite irrémédiable des insurgés.

Les Garibaldiens prétendent que l'action avait été d'abord engagée exclusivement entre eux et les pontificaux ; que les volontaires avaient regagné leurs positions et que leurs adversaires se retiraient lorsque les troupes françaises sont arrivées et ont rapidement déterminé l'issue de la bataille. Suivant l'Opinione, les 1^{er}, 59^e et 80^e régiments d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs et une batterie d'artillerie auraient « donné » contre les Garibaldiens.

On prétend, d'autre part, que nos troupes n'ont pas combattu, ou que du moins si elles se trouvaient à Montana, c'était dès le commencement de l'action. L'opinion accréditée est que la brigade française du général Polhes s'est battue à côté des pontificaux commandés par le général Kanzler.

D'après les évaluations parvenues à Rome et publiées dans le journal officiel, 10,000 Garibaldiens ont pris part à l'action ; ils ont eu 800 tués ou blessés, tandis que les pontificaux n'en ont eu que 150. Les insurgés ont laissé entre les mains des troupes romaines 2,000 prisonniers, 5 ou 6,000 fusils et 6 canons.

Le spectacle d'un pareil carnage nous attriste. Mais à qui la faute, si tant de sang a dû être répandu ? Ne doit-elle pas retomber tout entière sur celui que les exhortations de son gouvernement et les supplications de ses amis ont trouvé inébranlable dans sa folle et entre-

prise ?... Espérons du moins que le sang versé profitera, et que la proposition faite par la France d'un congrès médiateur ne sera pas écartée.

En attendant, il est donné contre-ordre aux troupes qui devaient s'embarquer pour Civita-Vecchia. D'un autre côté, l'avis le Limier est envoyé à Alger pour suspendre l'embarquement des zouaves.

Reste à savoir si nos troupes actuellement sur le territoire pontifical y seront laissées. On croit qu'une grande partie sera rappelée ; mais que le surplus demeurera à Civita-Vecchia jusqu'à l'issue des délibérations de la conférence européenne. Toutefois, aucun ordre de rappel n'a encore été donné. Un journal italien annonce que les français ont pris à Rome, la direction politique et militaire. On nous mande aussi de Florence que le cabinet des Tuileries aurait invité télégraphiquement le gouvernement pontifical à empêcher toutes représailles à l'égard des individus compromis dans les votations de plébiscites.

Il y a eu à Milan, une manifestation populaire qui a été dispersée par la garde nationale.

Plusieurs journaux affirment l'authenticité d'une circulaire de M. de Beust touchant les questions à l'ordre du jour. Cette circulaire formulait les quatre points suivants :

1^o L'Autriche est disposée à prendre part à une conférence sur les affaires de Rome ; 2^o l'accord de la France et de l'Autriche sur la question d'Orient est établi ; 3^o la démarche commune de la France et de la Russie relativement à l'île de Candie est le résultat d'anciens engagements ; 4^o la France et l'Autriche s'abstiendront de toute immixtion dans l'organisation intérieure de l'Allemagne. — C'est, comme on voit, tout un programme politique ; nombre de personnes mettent en doute son authenticité.

Les nouvelles de Candie sont traditionnellement contradictoires ; nous n'en parlons pas. Mentionnons pourtant un bruit d'après lequel la Turquie aurait acheté 50,000 fusils se chargeant par la culasse. On fortifierait Erzeroum et Kars (en Arménie) et des pièces de canon seraient transportées dans l'Asie Mineure. La question d'Orient surgirait-elle de nouveau pour remplacer la question romaine ?...

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

-- Tu mens, misérable !
 -- Je ne mens pas ; regardez un peu par la fenêtre.

Un des rideaux blancs, à demi écarté, permit au meunier de jeter un coup d'œil dans la chambre. Elle était déserte et le lit encore fait.

« Elle s'est enfuie ! hurla M. Valentin hors de lui, en se précipitant dans la cuisine. Allez au diable ! cria-t-il aux musiciens. Vite, ma hache ! »

Mais, sans l'attendre, il poussa si violemment la porte qu'elle s'ouvrit.

La musique se tut, les domestiques se débandèrent ; personne n'osa s'approcher de M. Valentin, qui se jeta sur une chaise, dans la chambre de sa fille, en s'arrachant les cheveux.

Le bac traversait précisément la Mie ; à peine eut-il touché la rive qu'un paysan raconta au passeur ce qui venait d'arriver au moulin.

« Ainsi c'était donc Marie, cette nuit ! dit le passeur épouvanté.

— Où l'avez-vous vue ? demanda un garçon meunier. Dites-nous ça, que nous nous mettions à sa poursuite. Mon maître a promis deux cents francs à celui qui la ramènera ou fera découvrir où elle est.

— Où elle est ? répéta le passeur avec émotion. On t'y verra aussi aller un jour, et ton maître tout comme toi ; seulement, tu n'en ramèneras personne. Dieu ait pitié de l'âme de Mariette ! La pauvre fille s'est jetée à l'eau ! »

Le passeur, les garçons meuniers, beaucoup d'habitants du village, où la nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair, se mirent à la recherche

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Toulon, 6 novembre.

On assure que l'avis le Limier a été envoyé à Alger pour contremander l'embarquement des zouaves.

Florence, 6 novembre 10 h. 20 m. du soir.

Une lettre adressée par quelques officiers Garibaldiens supérieurs au Diritto et la Riforma prétend que les renforts arrivés sur le champ de bataille de Mentana, lorsque les Garibaldiens avaient regagné leurs positions et que les pontificaux se retiraient, étaient des régiments de l'armée française.

Le Diritto assure que les Français ont pris à Rome, la direction politique et militaire, et relâché plusieurs individus arrêtés par la police pontificale par mesure de précaution.

L'Opinione dit que les Français ont pris au combat de Mentana ; il y avait, suivant-elle, les 1^{er}, 59^e et 80^e régiments d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs et une batterie d'artillerie.

Hier, quelques désordres ont eu lieu à Milan, par suite d'une manifestation dispersée par la garde nationale.

Florence, 7 novembre, 10 h. 5 matin.

Le gouvernement français a invité télégraphiquement le gouvernement pontifical à empêcher toutes représailles contre les individus compromis dans les votations de plébiscites.

Berlin 6 novembre.

On lit dans la Correspondance provinciale :

« Le gouvernement Prussien qui jusqu'à ce jour dans la question italienne, a eu à cœur le maintien de la paix, continuera à employer dans ce sens l'influence de ses vœux et de ses conseils. »

Florence, 5 novembre, soir.

On lit dans la Gazette officielle :

« Garibaldi, malgré les conseils qui lui étaient donnés par la proclamation royale de se retirer avec ses volontaires derrière les lignes de l'armée, a voulu continuer ses tentatives contre l'Etat pontifical. Ses colonnes, pendant qu'il les dirigeait vers Tivoli, ont été attaquées, battues et Garibaldi s'est vu obligé de se réfugier à Passe-Corèse. De là, par un train spécial, il se dirigeait vers Livourne pour se rendre à Caprera. Mais le gouvernement, résolu à maintenir l'autorité de la loi et à éloigner toute cause de perturbation de l'ordre public, a cru nécessaire de retenir Garibaldi, en le faisant garder à Varignano.

« Dans les derniers événements, beaucoup de localités du Saint-Siège ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume d'Italie. Le gouvernement du roi, non seulement n'a pas provoqué ces manifestations, mais il les a ouvertement déconseillées. Il a dû, en conséquence, refuser avec regret d'accepter les résultats, afin de ne pas compliquer davantage la situation et d'être d'autant plus libre de défendre plus efficacement les vœux et les intérêts de la nation. En attendant, il fait les plus pressantes démarches pour que les personnes qui ont pris part à ces manifestations ne soient pas inquiétées.

de l'infortunée, les uns avec des barques, les autres en longeant à pied les bords de la rivière. Seul, le meunier resta chez lui ; il ne croyait pas à ce bruit absurde ; il n'y voulait pas croire.

« Tout cela n'est qu'une fourbe indigne, disait-il. Mariette est cachée chez les Vilmet ou peut-être chez le curé. On ne veut que me forcer la main ; mais je ne céderai pas. Pourquoi donc Marie se serait-elle jetée à l'eau, puisqu'elle n'avait rien à désirer, qu'elle était aussi heureuse que la fille d'un baron. »

Il se promenait à grands pas dans sa chambre, furieux et menaçant de sa vengeance quiconque avait aidé à la fuite de son ingrate enfant, quand M. Levert arriva, accompagné du maire, dans une voiture, suivie de trois autres toutes pleines de parents.

Une fois instruits de ce qui se passait, le juge de paix et les siens allèrent prêter leur concours aux recherches, et le meunier resta seul avec le maire. Ce digne fonctionnaire partageait sans réserve l'avis de M. Valentin. Il connaissait beaucoup de cas semblables, où une jeune fille avait disparu au moment du mariage. On la cherchait partout en vain, mais on retrouvait sur le bord de la rivière quelque pièce de son habillement, et tout le monde disait : « Elle s'est noyée. » Les parents, s'ils étaient faibles, s'abandonnaient au désespoir. Enfin, la prétendue morte reparaisait ; elle avait tout bonnement joué une comédie ; car ces filles rusées recourent à tous les moyens.

Le meunier écoutait avidement M. Audemont. « N'est-ce pas, dit-il enfin d'une voix tremblante, que ce n'est qu'une feinte ? On se joue de moi. N'est-ce pas que pareille chose est arrivée souvent,

« La dissolution et le désarmement des volontaires ayant fait cesser le besoin de toute intervention et le gouvernement du roi ne croyant pas opportun de rester plus longtemps dans les lieux qu'il avait occupés, a pris hier la résolution de faire rentrer les troupes dans les limites du royaume. Des considérations militaires et politiques conseillaient, d'ailleurs, cette détermination qui, en rendant la position du gouvernement plus libre de tout engagement, lui permettra de faire valoir ses raisons avec une plus grande autorité dans les graves circonstances où nous sommes. Depuis que le territoire pontifical est évacué par les volontaires et que tout danger d'agression a disparu, le rappel de nos troupes enlève tout motif et tout prétexte à la nouvelle intervention française à Rome. Le ministre des affaires étrangères de l'empire français a déclaré, le 25 octobre, qu'aussitôt que le territoire pontifical serait délivré des envahisseurs et que la sûreté serait rétablie, la France considérerait sa tâche comme accomplie et se retirerait. Le gouvernement a foi en ces déclarations, et lorsqu'elles seront réalisées, il pourra entrer dans la voie des négociations en vue de résoudre définitivement la question romaine et de chercher à obtenir une solution qui puisse concilier les aspirations des italiens avec les intérêts de la religion catholique, et faire disparaître une cause permanente d'agitation pour l'Italie, pour les consciences et pour la paix de l'Europe.

« Le gouvernement du roi a fait tous ses efforts, à l'aide d'une politique ferme, pour sauver l'Etat de la terrible crise qu'il vient de traverser ; il soumettra ses actes au jugement du parlement. »

Florence, 6 novembre, 10 h. 40 m. matin.

La Nazione annonce que le ministre des affaires étrangères a envoyé aux agents diplomatiques du gouvernement italien à l'étranger une nouvelle note relative aux derniers événements.

Les français ont consigné entre les mains du gouvernement italien 1,400 garibaldiens faits prisonniers par les pontificaux dans le combat de Mentana (Tivoli). On croit que la restitution des prisonniers faits dans les combats précédents aura également lieu prochainement.

Un colonel d'état-major de l'armée italienne a eu une entrevue avec le général de Failly à l'effet d'obtenir que les sujets pontificaux compromis dans les derniers événements ne soient pas inquiétés par le gouvernement du pape. Le général de Failly a promis d'employer toute son influence dans ce but.

A la suite d'une demande de Garibaldi, le ministre des Etats-Unis d'Amérique a eu une entrevue avec Garibaldi à Varignano.

COMBAT DE MENTANA.

C'est à Mentana, localité située entre Tivoli et Monte-Rotondo, qu'a eu lieu le sanglant combat dont nous avons parlé hier.

Voici les nouveaux détails que nous avons pu recueillir :

Le 2, dans l'après-midi, cinq mille hommes de troupes françaises et pontificales sont sortis de Rome pour prendre les positions qui leur avaient été assignées.

Le général Polhes commandait les Français, le général Kanzler, les pontificaux.

A quatre heures, les troupes rencontrèrent les pos-

qu'elle n'a rien d'extraordinaire ? Comment croire que ma fille se soit suicidée, elle qui est riche, jeune et belle ? Impossible. Et on prétend vous faire peur avec ces contes-là !

A ces mots, il éclata de rire, mais d'un rire si lamentable que M. Audemont lui-même ne sut d'abord que répondre et finit par répéter en d'autres termes ses arguments de tout à l'heure.

« Ne croyez pas, M. le maire, que je me laisse abuser si facilement, reprit M. Valentin dans une agitation croissante. Je ne suis pas assez sot pour ajouter foi à de pareilles fables. Impossible que Marie se soit jetée à l'eau, tout à fait impossible ; n'est-ce pas, M. le maire ? »

Mais il n'entendit point la réponse. Son anxiété redoublait de minute en minute. Ses yeux étaient fixés tantôt sur la porte, tantôt sur la fenêtre, par laquelle on apercevait la Mie. Quand il croyait entendre des pas, il se levait et allait regarder au-dehors. Une pâleur mortelle lui couvrait le visage.

« Et on ne m'apporte pas même de nouvelles ! s'écria-t-il, se jetant sur un siège. Voilà deux heures qu'on la cherche ; on a bien eu le temps de la découvrir. Je suis sûr qu'ils l'ont trouvée, mais ils n'osent pas la ramener ici. »

— Ne vous tourmentez pas, M. Valentin ; je gage qu'il n'y a pas lieu. Si Mariette avait voulu mettre fin à ses jours, elle aurait au moins laissé dans sa chambre une lettre expliquant ses motifs...

— C'est juste ! interrompit le meunier en se frappant le front. Comment cette idée ne m'est-elle pas venue ?

Il s'élança, suivi du maire, dans la chambre de sa

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 9 novembre 1867.

LA FILLE DU MEUNIER

IMITÉ DU HONGROIS.

DU BARON J. EÖTVÖS

— V (Suite) —

J'ai déjà voulu entrer dans sa chambre, mais la porte est fermée, et on n'entend pas de bruit à l'intérieur.

— Elle a le sommeil bon, ma foi ! Ici, musiciens ; jouez-moi un air de danse. Marie aime la musique gaie.

Les musiciens se placèrent dans la cuisine, qui communiquait avec la chambre de Mariette, et jouèrent une polka à faire trembler les murailles. Pourtant, à la grande surprise du meunier, elle ne fit point bouger Marie. Bientôt Victoire pria tout bas M. Valentin de sortir un instant, et elle le suivit.

« Marie n'est pas dans sa chambre, lui dit-elle quand ils furent dans la cour. Elle n'y a pas couché, ça se voit à son lit.

La reproduction est interdite.

tes avancés, des garibaldiens et l'action générale fut bientôt engagée.

Le combat dura quatre heures et fut d'autant plus acharné que les garibaldiens étaient au nombre de dix mille, retranchés pour la plupart dans le poste de Mentana, qu'ils ne cessaient de fortifier depuis plusieurs jours.

Sur le soir, les garibaldiens commencèrent à faiblir; mais comme au milieu de l'obscurité on ignorait la véritable situation des choses, on fit sortir de Rome de nouvelles troupes pour soutenir au besoin celles qui étaient déjà engagées.

Mais, dans la même nuit, Mentana avait capitulé, et était occupé par les troupes françaises et pontificales. Au point du jour, elles occupèrent également Monte-Rotondo, qui venait d'être évacué.

La dépêche qui porte ces nouvelles ajoute que les garibaldiens se débattaient, alors dans toutes les directions; leur corps d'armée était entièrement détruit.

Les troupes alliées ne trouvèrent sur le champ de bataille que 500 tués ou blessés. Les premiers renseignements étaient donc heureusement exagérés.

Le nombre des prisonniers est de 1,600; 5 à 6,000 fusils et 5 canons sont les trophées de la victoire.

Les Français et les pontificaux n'ont eu que 450 hommes hors de combat.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Garibaldi a été arrêté le 4 novembre, dans les environs d'Arezzo, par les soins des autorités italiennes. Il a été conduit au fort de la Varignano, près de la Spezzia. Ses deux fils y ont été enfermés avec lui.

« Les États romains sont actuellement délimités de toutes les bandes qui les avaient envahis. — Le gouvernement italien vient de donner l'ordre aux troupes royales, qui avaient occupé sur le territoire pontifical quelques points voisins de la frontière, de les évacuer et de rentrer sur le territoire italien.

« Les communications télégraphiques sont rétablies entre Rome et Florence et entre Rome et Naples. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* contient deux entrefilets de M. Paulin Limayrac, en voici des extraits :

« L'œuvre militaire est finie; l'œuvre diplomatique va commencer. La difficulté qui vient de disparaître a été pendant quelques jours un sujet de trop vives inquiétudes, dans le monde entier, pour que la France, l'Italie et les puissances européennes ne se mettent pas à l'œuvre et ne cherchent pas enfin à résoudre une question toujours pleine de dangers. On a vu encore une fois quel mal pouvait faire le fanatisme des partis révolutionnaires; espérons maintenant dans la sagesse des gouvernements et des peuples. »

« L'événement vient de montrer, poursuit M. Limayrac, combien la nouvelle intervention de la France à Rome a été opportune, sage et prévoyante.

« Jamais le péril n'avait été plus pressant. La démagogie garibaldienne et le fanatisme mazzinien étaient à l'œuvre et en armes. L'Italie croyait pouvoir attendre et elle hésitait. La France comprit la vérité de la situation et n'hésita pas.

« Il y avait une convention qui devait être respectée, puisqu'elle portait notre signature; il y avait le Saint-Père, l'auguste représentant de tant d'âmes et de consciences, qui ne pouvait être laissé à la merci des outrages et des violences révolutionnaires; il y avait une nation pour laquelle nous n'avions ménagé ni notre sang ni notre argent, et qui allait devenir la proie de la démagogie et du désordre.

« Où sont aujourd'hui ces éventualités si

graves? L'armée du garibaldisme et du mazzinisme est dissipée; le Saint-Siège est sous la protection de notre drapeau; le gouvernement italien va dominer la révolution, s'il comprend, comme nous l'espérons, ce qu'il doit à un allié généreux et sympathique, et ce qu'il se doit à soi-même.

« Ce sont là de grands résultats, et, grâce à la fermeté, à la sagesse et aux habiles mesures du gouvernement impérial, ces grands résultats ont été obtenus en cinq jours. »

Evidemment, l'opinion publique se félicitera des résultats que proclame ici, le *Constitutionnel*, ce n'est donc pas sans quelque surprise que nous entendons, le journal *l'Union*, après s'être écrié : « Vive le Pontife roi! Honneur à la brave armée pontificale! » s'exprimer ainsi, par l'organe de M. de Biancey :

« Tournons-nous maintenant du côté du gouvernement français. C'est notre devoir et c'est notre droit.

« Demandons-lui ce qu'il compte faire et étonnons-nous de ce qu'il n'a pas fait encore.

« Assurément, le terrain est bien déblayé devant lui. Garibaldi est en fuite, les bandes battues et dispersées, la révolution vaincue; et cela uniquement, exclusivement par les forces du gouvernement pontifical: Voilà qui lui donne la partie belle.

« Nous ne le tenons pas quitte, remarquez-le, de la responsabilité qu'il a pu encourir en laissant l'armée romaine aux prises avec les anabissiens. Comment cette décision a-t-elle été motivée? L'initiative du gouvernement pontifical l'a-t-elle seule déterminée? Les instructions données au commandant de notre expédition y sont-elles pour quelque chose? Tout cela devra être éclairci et le sera: l'opinion l'exige. »

OPINION NATIONALE.

Quant à l'*Opinion nationale*, elle estime que la défaite des Garibaldiens ne termine rien, ne résout rien, n'éclaircit rien. « Il reste à découvrir, ajoute M. Labbé, une solution quelconque, solution si provisoire, si précaire qu'elle soit, pour établir des rapports à peu près supportables entre les trois gouvernements de Paris, de Florence et de Rome. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Tandis que la suspension des embarquements à Toulon rassure les esprits au sujet de l'Italie, voici que la circulaire Gortschakoff semble remettre sur le tapis la question d'Orient. Telle est l'impression produite par ce document dans les cercles politiques. Nous croyons que c'est faire preuve d'une précipitation non justifiée, du moins pour le moment. La circulaire russe constate la résistance du gouvernement ottoman aux représentations de l'Europe en faveur des chrétiens de Candie; elle dégage la responsabilité de la Russie dans les conséquences que cette résistance peut entraîner; mais là se borne sa démarche plus préventive que coercitive. Avant de passer de la parole au fait, et, en supposant qu'il y eût lieu à un conflit, ce qui ne résulte nullement des circonstances, le cabinet de St-Petersbourg aurait à prendre conseil d'abord de son propre intérêt, ensuite des puissances signataires du traité de 1856. Or, ces intentions, nous croyons pouvoir l'affirmer, sont absolument opposées à une intervention armée dans le différend entre les Crétois et la Turquie. Le prince Gortschakoff le comprend si bien qu'il se borne à décliner toute solidarité dans les difficultés auxquelles, selon lui, s'ex-

pose le gouvernement turc. Ainsi appréciée, d'après l'aspect réel des choses, la circulaire russe est une protestation isolée, pas davantage.

— Jeudi dernier a eu lieu, avec une grande pompe, l'inauguration de l'église de la Trinité (chaussée d'Antin). Mgr l'archevêque de Paris présidait la cérémonie.

— Le chiffre des souscriptions, pour les volontaires pontificaux, s'élève à près de deux millions.

— Le *Mémorial diplomatique* se croit en mesure d'assurer qu'un parfait accord s'est établi entre l'empereur Napoléon et l'empereur François-Joseph relativement à la formation d'un congrès pour la solution du différend entre Rome et l'Italie.

— On prête au gouvernement l'intention d'appliquer à toutes les administrations publiques le décret qui fixe à 70 ans la limite d'âge pour la magistrature.

— Une insurrection grave a éclaté à Milan; elle a été motivée, dit-on, par les événements dont le territoire pontifical vient d'être le théâtre. La troupe a dû faire usage de ses armes contre les perturbateurs. Il y a eu plusieurs morts, beaucoup de blessés et un grand nombre d'arrestations. L'ordre était rétabli à la date des dernières nouvelles.

— On apprend de Florence que les deux fils de Garibaldi se sont échappés de la forteresse de Varigliano, où ils étaient enfermés avec leur père. On s'étonnerait de cette fuite, si quelque chose pouvait surprendre en Italie. La même correspondance dit que Garibaldi a opposé une vive résistance lorsqu'on a voulu le conduire à la Spezzia. Ceci n'est pas moins invraisemblable, Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Vinicole

(Extrait du *Moniteur vinicole*).

RIBEAUVILLER (Haut-Rhin), 4 novembre. — Les vendanges sont terminées sur tous les points de notre vignoble; elles se sont généralement accomplies dans de bonnes conditions, pour tous ceux du moins qui ne sont pas trop pressés pour ces travaux.

Les raisins avaient atteint leur parfaite maturité, et on peut affirmer avec certitude, que les vins de 1867 seront d'une bonne qualité. Pour la quantité, elle est restée encore au-dessous de ce qu'on espérait; sous ce rapport, la récolte peut être évaluée à une demi-vendange ordinaire. Dans certaines communes, qui, dans le courant de l'année, avaient souffert des gélées et de la grêle, le rendement est presque nul.

COGNAC 4 novembre. — L'incertitude est grande touchant les prix d'ouverture de la nouvelle campagne, et les propriétaires eux-mêmes, malgré le faible résultat vinicole obtenu, en sont réduits à douter s'il y aura hausse proportionnelle, ou si le peu d'entraîn des spéculateurs étrangers ne maintiendra pas encore les cours dans des limites relativement basses. En attendant, les viticulteurs laissent achever la fermentation de leurs vins, peu pressés qu'ils sont de faire de l'argent; et, s'il fallait en croire ceux qui, par curiosité, ont brûlé quelques barriques à titre d'essai; il faudrait plus de huit parties de vin pour en produire une d'eau-de-vie; c'est mieux qu'en 1866, mais beaucoup moins qu'en 1865.

LIGNY (Meuse), 3 novembre. — Le rendement en vin n'a pas réalisé les espérances qu'on avait conçues; en sorte que l'importance

de la récolte de 1867 ne dépasse guère le cinquième d'une bonne année.

MEURSAULT (Côte-d'or), 3 novembre. — On a fait du vin dans notre rayon, et la qualité en sera bien marchande; toutefois, il y aura un grand choix dans les cuvées; les vins sont généralement fermes, sans acidité, d'un bon goût de vin, d'une couleur suffisante, sans être foncée, on les compare aux 1863.

Les prétentions de nos propriétaires-vignerons sont élevées au début, mais on aurait tort de croire que ces derniers ne doivent pas devenir plus coulants d'ici à quelque temps.

Il se fait quelques achats en vins rouges nouveaux dans les prix de 50, 55 et 60 fr. la pièce de 225 litres, nue, selon mérite; à ces prix, le commerce ne manifeste pas d'empressement.

Notre récolte en vin blancs et moins abondante, il y a réellement petite récolte, et l'on remarque plus d'empressement à la recherche de ces vins qu'à celle des vins rouges; on demande aujourd'hui dans la plaine 40 fr., et dans la côte, 40 à 50 et jusqu'à 60 fr., dans certains vignobles, de la pièce de 225 litres, sans fût, sur grosse lie. Ces vins font espérer une qualité satisfaisante.

PÉZENAS, 4 novembre. — Sans avoir toute l'animation dont nous avons parlé la semaine dernière, les affaires en vins n'ont pas cessé d'être actives cette semaine encore. Nous citerons encore entr'autres affaires signalées, une forte partie (mille muids), vin des environs de Béziers, 105 fr. les 700 litres; — 100 muids, à Servian, à 100 fr. — 100 muids, à Bessan, à 75 fr. — Plusieurs parties de 150, 40 et 80 muids, environs de Pézenas, à 95, 122 et 100 fr.

On nous informe, à la dernière heure, de plusieurs ventes faites à Cessenon et à Puisserguier, à 105, 115 et 120 fr. (les 700 litres) en jolies qualités, et à 125, 140 et jusqu'à 150 fr. pour des choix supérieurs.

PRADES (Pyénées-Orientales), 4 novembre. — Dans les deux cantons de Vinça et de Prades, la récolte a été très-mauvaise; on ne l'évalue pas à plus d'un tiers d'une année ordinaire.

Les vins que l'on décuve en ce moment sont très-bons; ils ont du corps et de la couleur.

ROCHFORT, 4 novembre. — Comme qualité, si les vins ne valent pas en général ceux de 1865, ils sont de beaucoup supérieurs aux 1866 et paraissent être dans des conditions de conservation qui manquaient en partie aux 1865.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (Gironde), 4 novembre. — Les coupages ou égalisation des vins (je parle ici des vins de Libourne) sont à peu près terminés. Ces vins seront très-marchands, il se rapprocheront beaucoup, à tous les points de vue, des 64, et très-probablement se comporteront aussi bien. Mais il y aura un grand choix à faire, la grêle, dans les nombreux vignobles où on aura cru pouvoir se dispenser d'extraire tous les grains atteints à un degré quelconque par la grêle, desséchés ou seulement contusionnés, portant un calus, aura causé un tort considérable à la qualité. La grêle et la couleur ont rendu cette année l'égrappage, au moins partiel, nécessaire. L'aura-t-on pratiqué avec le soin que réclamaient les circonstances? Les affaires sont toujours nulles. Bien que je possède cette année un des grands choix de la contrée, qui n'est pas trop mal coté, je n'ai pas encore vu un courtier sérieux.

On avait retrouvé l'embarcation échouée contre une

fil de la Mie, entre le moulin et le passage d'eau.

Marie avait donc péri en traversant la rivière. Sans doute, épuisée par une journée d'émotions, où les souffrances morales lui avaient fait oublier les besoins physiques; n'ayant rien pris du tout depuis le matin; l'esprit troublé d'ailleurs par la douleur et l'anxiété, elle n'avait eu ni le sang-froid ni la force nécessaires pour bien diriger sa nacelle et résister à la rapidité du courant; et c'est ainsi qu'elle avait trouvé la mort dans ce passage de la Mie, sans danger pour elle dans les circonstances ordinaires.

Son malheureux père n'écoula point le récit du passage d'eau; il n'entendait rien, il ne voyait que sa fille, sur laquelle ses yeux demeuraient fixés avec stupeur. Parfois il promenait autour de lui un regard farouche, comme s'il cherchait quelqu'un ou comme s'il voulait dire quelque chose qui lui déchirait le cœur, qui pesait sur lui d'un poids énorme et qu'il ne pouvait se résoudre à dire. Tout à coup Levert entra; à peine le meunier l'eut-il aperçu qu'il se précipita vers lui en criant d'une voix menaçante :

« Arrière! sors d'ici! Tu l'as assassinée! Malédiction sur toi!

— Cet homme a perdu la tête, dit Levert avec flegme; sinon il ne parlerait pas ainsi.

— C'est toi qui l'as tuée! » s'écria douloureusement M. Valentin; et il tomba sans connaissance près du lit.

Quand il reprit ses sens, ce n'était plus le même homme. Il semblait vieilli de dix ans depuis le matin. Il s'assit au chevet de la morte et la contempla des heures durant, lui caressant d'une main tremblante

ses beaux cheveux humides. Mais il n'avait de la catastrophe qu'une idée confuse, pareille au souvenir d'un songe horrible. De temps à autre seulement, la conscience de l'affreuse réalité surgissait tout à coup dans son esprit, et alors il se jetait sur le corps de sa fille et versait des larmes amères.

Le surlendemain, des jeunes filles vêtues de blanc escortaient le cercueil de Mariette, et tous les villageois suivaient l'infortunée jusqu'à sa dernière demeure.

La lune blanchissait de sa lumière la surface de la Mie et les toits du village. Le rossignol chantait dans les massifs de lilas qui encadraient le cimetière et abritaient la tombe fraîchement creusée. Les habitants étaient couchés depuis longtemps déjà. La contrée était calme et riante comme s'il n'y avait eu là que des heureux.

Un voyageur entre à Mival, le sac au dos et le bâton à la main. Il va droit à la maison du maître d'école. Pas de lumière! Il frappe, il attend, il frappe encore. M. et Mme Vilmet ne sont probablement pas chez eux. Il court au presbytère, situé tout près de là, et dont les fenêtres sont encore éclairées. Il s'approche sans bruit et regarde à travers la vitre. Il avait bien deviné : le maître d'école et sa femme sont là. Il frappe, il entre, et Mme Vilmet le serre dans ses bras en disant :

« Louis, mon cher, mon pauvre fils!

Après une longue absence, elle presse sur son cœur, en sanglotant, son enfant unique, et les larmes

filie. Il la bouleversa et en fouilla tous les coins avec une agitation fébrile. Il ouvrit chaque tiroir et déplaça d'une main tremblante jusqu'au moindre chiffon de papier. Tous ses membres frissonnaient.

« Pas de lettre! Pas une ligne nulle part! dit-il enfin, se jetant épuisé sur une chaise. Elle aurait écrit, n'est-il pas vrai, si elle avait eu un dessein sinistre? »

Il soupira profondément, comme s'il se sentait le cœur allégé. Au même instant, le curé entra dans la chambre. M. Valentin courut au devant de lui.

« Où est ma fille, M. le curé? Pourquoi ne me l'amenez-vous point? Je ne suis pas irrité contre elle. Non, Dieu m'en est témoin, je ne suis pas en colère. Je ne lui ferai aucun mal, je ne lui dirai pas une mauvaise parole. »

Le curé garda le silence; une douleur profonde était empreinte sur son visage pâle.

« Ou plutôt conduisez-moi auprès d'elle; car elle est chez vous, M. le curé! Je n'en veux à personne; je demande qu'on me rende ma fille, et voilà tout. Elle est mon enfant unique; comment pourrais-je la maltraiter? Dites-lui que Levert se retirera si elle ne peut se résoudre à l'épouser, que je lui permets de prendre Louis. Tout, tout ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle revienne. Je vous en prie, au nom de Dieu, M. le curé, dites-moi où est ma fille! »

Le maître lui-même était ému; une larme brillait dans l'œil du curé.

« Mon ami, soyez un homme, dit-il en serrant la main au meunier. Votre fille n'est plus de ce monde!

— Mensonge! infâme mensonge! Je veux voir ma

filie, qu'on me conduise auprès d'elle! » harla M. Valentin en se précipitant vers la porte, la tête perdue.

Là il rencontra le corps de sa fille, qu'on rapportait sur un brancard improvisé.

Mariette n'était pas changée; seulement son beau visage était un peu plus pâle, et le calme de la mort y remplaçait l'expression de la douleur.

Pendant qu'on la déposait sur un lit, le passeur d'eau raconta à quelles recherches on s'était livré et comment il avait découvert le corps à un détour de la Mie. La mort de l'infortunée avait été accidentelle; la pensée du suicide n'avait pas même approché de son âme pieuse. La résolution extrême qu'elle avait prise la veille, au moment où M. Valentin venait de repousser si brutalement ses supplications, c'était de fuir pour se soustraire au sacrifice exigé par l'autorité paternelle. Telle était la faute dont elle demandait d'avance pardon à Dieu. Elle était sortie, le soir, dans l'intention de se réfugier au presbytère. Elle savait que la sœur du curé partait le lendemain de grand matin pour aller passer quelques jours chez leur oncle de Mifonds. Elle voulait les prier, elle de l'emmener, et lui de faire en leur absence de nouvelles démarches auprès de M. Valentin, et, s'il le fallait, auprès de M. Levert lui-même, pour obtenir que ce dernier renonçât à l'épouser malgré elle.

Tout cela ressortait de deux lettres, l'une à son père, l'autre à Mme Vilmet, lesquelles devaient leur être envoyées de la cure après le départ de Mariette pour Mifonds. Le petit portefeuille qui les contenait avait été perdu par la jeune fille sur le rivage, vers l'endroit où sa nacelle était amarrée d'habitude. Et

Les vendanges de 1867 ont eu trois périodes distinctes, dont la seconde a été très nuisible à la qualité des vins. Cette seconde phase, qui a duré du 27 septembre au 8 octobre, a été marquée par des froids précoces qui ont fait craindre un hiver prématuré. Ceux qui ont vendangé par ce temps déplorable ont du mauvais vin; ceux, au contraire, qui ont attendu le retour d'un temps plus doux ont lieu de se louer d'avoir pris ce parti. Leur vin est en général de bonne qualité. Quant aux vins du Midi récoltés dans la phase antérieure au 25 septembre, la qualité promet d'être satisfaisante.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
14 Jeudi.	ss Patrons du D.	Fontanes, Montcuq, St-Cirq-Lapopie, Sauzet, Gréalou.
15 Vendr.	se Gertrude.	Cours, Promilhanes, Cornac, Figeac.
16 Samedi.	s Nemphase.	Gremps, Prayssaca
P. Q.	le 4, à 2 h. 37 m. du soir.	
P. L.	le 12, à 1 h. 19 m. du matin.	
D. Q.	le 18, à 5 h. 15 m. du soir.	
N. L.	le 26, à 3 h. 20 m. du soir.	

A NOS ABONNÉS

Nous offrons à nos abonnés, à prix réduit, une prime splendide :

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de vingt-cinq Tableaux avec un BEAU PORTRAIT DE RUBENS.

L'ALBUM pris dans nos bureaux :

22 fr. au lieu de 125 fr.

AVIS.

La distribution des prix et des récompenses accordés aux instituteurs directeurs des cours d'adultes et aux élèves adultes du département du Lot, aura lieu à Cahors, le vendredi 15 novembre courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la cour d'assises, au Palais de justice, sous la présidence de M. Deltheil, député.

Des cartes d'entrée sont déposées au secrétariat de l'inspection académique et mises à la disposition des personnes qui désireraient assister à cette solennité scolaire.

Des dernières instructions données par M. le Ministre de l'instruction publique aux Préfets, pour l'exécution de la nouvelle loi, résultent trois faits importants : Le premier, c'est que dorénavant toute famille pauvre à la certitude de pouvoir faire envoyer gratuitement ses enfants à l'école; le second, c'est qu'à partir du 1^{er} janvier 1868, les institutrices titulaires qui étaient en fonctions au 10 avril dernier, jouiront d'un traitement garanti; le troisième enfin, c'est que tout instituteur qui dirigera, cet hiver, un cours d'adultes régulièrement établi, recevra une indemnité gratuite de cinquante francs au moins, qui pourra, lorsqu'il y aura lieu, s'élever à 100 francs, et à laquelle s'ajoutera, dans tous les cas, le remboursement garanti des frais d'éclairage.

qui perlent sur sa joue sont des larmes d'amère douleur.

Louis ne tarda point à repartir; il s'engagea et fut tué dans la guerre qui éclata l'année suivante. Les Vilmet reposent au cimetière près de Mariette, et le curé aussi a été enlevé aux paroissiens à qui fut consacrée son existence si active et si utile.

Plusieurs années écoulées, de grands événements, le tumulte de la guerre ont effacé l'impression de cette douloureuse histoire, et elle serait sans doute tombée dans l'oubli si le meunier Valentin, encore vivant, n'en était pas un lamentable souvenir.

Il porte vingt ans de plus que son âge. Il est tout courbé; ses cheveux blancs lui pendent le long des tempes et cachent presque en entier son visage blême. Son moulin a été incendié; des collatéraux, nommés curateurs de sa fortune, par suite de l'affaiblissement de ses facultés mentales, ne l'ont pas fait reconstruire. Il n'est lui-même qu'une ruine parmi les ruines de sa maison. Un seul souvenir remplit son âme, émoussée pour tout le reste; il semble ne plus tenir à la vie que par un fil, par sa douleur.

Il passe des heures, des jours sur le bord de la Mie à regarder couler l'eau, plongé dans ses méditations. Le vieux passeur est la seule personne qui lui adresse quelquefois la parole.

Le meunier ne recherche ni n'évite sa société; chaque fois qu'ils causent ensemble, M. Valentin parle de Mariette.

« C'est vous qui avez retrouvé ma pauvre fille, n'est-ce pas, là-bas sous les saules ? »

CHEMIN DE FER D'AURILLAC A BERGERAC

SECTION D'AURILLAC A SAINT-DENIS

ENQUÊTE

Nous Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'avant-projet dressé par MM. les Ingénieurs de l'Etat pour la construction de la section de la ligne ferrée d'Aurillac à Bergerac, comprise entre Aurillac et Saint-Denis;

Vu les dépêches de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en date des 24 août et 6 septembre 1867;

Vu la loi du 3 mai 1844, et les ordonnances des 18 février 1834 et 15 février 1835,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Pendant un mois, du 20 octobre au 20 novembre inclusivement, il sera déposé, au secrétariat général de la Préfecture, l'avant-projet ci-dessus visé. Le public pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Un registre destiné à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée sera ouvert, pendant le même délai, à la Préfecture et aux Sous-Préfectures de Figeac et de Gourdon.

Art. 2. — Le jeudi 28 novembre 1867, une commission composée de treize membres se réunira à l'hôtel de la Préfecture, à deux heures du soir : elle examinera les déclarations consignées aux registres de l'enquête; elle entendra MM. les Ingénieurs qui ont préparé le projet, et, après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle aura jugé utile de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis sur l'utilité et la convenance des tracés proposés, avec l'indication de celui qui, dans son opinion, devrait obtenir la préférence.

Ces diverses opérations devront être terminées dans un nouveau délai d'un mois, et la Commission en dressera procès-verbal.

Ce procès-verbal, accompagné de toutes les autres pièces, nous sera aussitôt remis par le Président de la Commission pour y être donné la suite convenable.

Art. 3. — Sont nommés membres de la Commission d'enquête :

- MM. Le comte J. Murat, député.
- Lagardelle, conseiller général, à Bretenoux
- Lavaur-Laboisse, id. à St-Céré.
- Materre, id. à Vayrac.
- Larouilhe, conseiller d'arrondissement à Latronquière.
- Murat, banquier, maire de St-Céré.
- Bouscarel, maire de Latronquière.
- Espalieu, maire de Lamativie.
- Prat, notaire, maire de Cahus.
- Boutières, maire de Martel.
- Favas, propriétaire, agent-voyer en chef.
- Gardarein, présid. du Trib. de Comm. de Souillac.
- Lievin, banquier, à Figeac.

Art. 4. M. le comte J. Murat est nommé Président de la Commission :

M. de Lagardelle est nommé Vice-Président.

Art. 5. — Le présent arrêté sera imprimé en placard et affiché dans les communes du département.

Il en sera adressé un exemplaire à chacun des membres de la Commission.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 12 octobre 1867.

Le Préfet, CH. DE PEBEYRE.

(1) C'est par erreur que l'entête de l'affiche, déjà placardée, porte « Chemin de fer du réseau d'Orléans, » la ligne en question ne faisant pas partie des concessions définitives ou éventuelles de la Compagnie.

En vertu des ordres du ministre de la guerre, les jeunes soldats compris dans le contingent de la réserve pour 1867, viennent de prendre cantonnement dans les chefs-lieux de circonscription militaire. Ils y résideront, sauf contre ordre, jusqu'au 1^{er} avril 1868.

Il est inexact qu'on ait rappelé ni que l'on songe à rappeler sous les drapeaux les congédiés par anticipation de la classe 1862, non plus que les semestriels ou permissionnés temporaires des autres catégories.

— Oui, répond le passeur ému. Dieu donne la paix à son âme ! Qui s'est s'il n'est heureux pour elle de n'être dans ce monde ?

— C'est un grand bonheur même ! reprend le vieillard d'une voix tremblante. Si vous saviez comme je souffre quand je songe au moment où la rivière a englouti ma fille, je n'étais pas là pour la sauver ! Cette idée me rend fou. Je vois toujours Marie, je crois toujours l'entendre parler. Elle appelle son père, elle étend les bras avec désespoir, et personne ! Et l'infortuné se replonge dans ses pensées douloureuses. Les mois, les années passent, mais n'emportent point l'image qu'il voit toujours reflétée dans le miroir de la Mie.

FIN.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 409^e livraison

Texte : Excursion dans la grande Kabylie, notes et croquis recueillis entre la Méditerranée et le Djurdjura, par le commandant Duboussel. — 1863. Texte et dessins inédits.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;

Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

La fondation d'une bibliothèque dans chaque commune serait une œuvre de bienfaisance et d'utilité publique. C'est là une belle parole de l'Empereur Napoléon III, et nous ne sommes pas éloignés de croire que le désir qui y est implicitement exprimé va se réaliser. Le Ministre de l'instruction publique, par une circulaire aux recteurs, les engage à faire ouvrir des listes de souscription dans chaque cour d'adultes; s'y inscriera qui voudra. Mais qui ne voudrait pas contribuer à cette œuvre si utile, et parmi ces auditeurs des cours d'adultes, qui ne serait fier d'apporter son obole à la souscription destinée à l'achat d'une bibliothèque, auxiliaire et complètement indispensable de ces cours? Nous apprenons que l'administration supérieure fait dresser un catalogue de livres, et elle fait bien; car les directeurs des cours d'adultes, s'ils n'étaient guidés, seraient exposés à bien des mécomptes ou à de dangereuses erreurs; nous savons aussi que des prix réduits, publiés sur le catalogue, rendront les commandes faciles. Un bon sur la poste y sera joint et envoyé au ministère qui emballera et enverra franco les livres qui lui seront demandés par les directeurs des cours d'adultes; nous applaudissons encore; car quelques francs économisés par le bibliothécaire permettront d'acheter quelques livres de plus. Enfin, il ne s'agit pas d'une liste arrêtée à toujours, mais toujours ouverte au contraire et modifiable; elle ne sera imposée à personne. Nous nous réjouissons de voir l'initiative individuelle marcher de front avec celle de l'Etat dans cette œuvre de l'éducation populaire, qui sera une des gloires du règne.

On nous écrit de Vayrac :

Si la bonne réussite des semailles influe sur la prochaine récolte, nous devons nous attendre à une récolte meilleure pour l'an prochain que celle de la présente année.

On ne peut, en effet, désirer un temps plus beau et plus propice pour ensemeur.

Malgré tout ce que l'on peut conjecturer de la mise en terre des semences d'automne, il ne reste pas moins vrai que les prix du froment sur nos marchés accusent une tendance à la hausse; au début du marché de notre foire, 2 novembre, le bon blé pour semence a dépassé 32 fr. l'hectolitre; mais tel était l'approvisionnement de la Halle que, sur le déclin du marché, il y eut une baisse de près de 1 fr. 50 par hectolitre; prix extrêmes, 28 à 32 fr. 25. — Le seigle a atteint 25 fr., prix extrêmes, 20 à 25 fr. — Le prix du maïs, qui est la récolte la plus abondante de l'année, a varié d'après le degré de dessiccation du grain, de 12 à 16 fr. — Les marrons de 7 fr. 50 à 9 fr. — Les pommes de terre de 3 à 4 fr., le tout à l'hectolitre. Le prix des cerneaux a débuté à 5 fr. 80 et a oscillé entre 5 fr. 60 et 6 fr. ies 10 kilos.

JURISPRUDENCE RURALE.

Chasse. — Le tribunal correctionnel de Nevers vient de statuer sur un délit de chasse assez curieux.

Un sieur A... passant avec sa voiture devant une mare, y trouva un chevreuil qui s'y était réfugié pour échapper aux poursuites du chien. Le sieur A... court après le chevreuil, l'enlève au chien, le lie par les pattes avec l'aide d'un voisin et le prend dans sa voiture. Le propriétaire du chien arrive après lui et réclame le chevreuil pour lui, comme ayant été levé par son chien. Des arbitres convoqués de part et d'autre lui donnent raison, et le chevreuil est enlevé à A... Mais la gendarmerie, informée du fait, intente un procès au possesseur du chien pour fait de chasse sans permis. Celui-ci se défend en alléguant que son chien seul a chassé sans qu'il l'ait lancé, et que le chevreuil avait été levé sur le terrain de son beau-frère; le tribunal déclare que la prise du butin implique suffisamment le fait de chasse, et condamne le possesseur du chevreuil à 50 fr. d'amende.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 6 novembre Duc (Paule-Elodie-Joséphine), boulevard Sud.
- 7 — Delpech (Léon-Jules), rue St-André.
- 7 — Cazès (Antoinette) rue St-André.

Décès.

- 7 — Enfant du sexe masculin, né-mort de la nommée Delrieu (Eugénie).
- 8 — Castanié (Jeanne), aubergiste, 63 ans, faubourg Labarre.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Départements

Le Journal de Toulouse annonce la mort de M. le docteur Estevenet, professeur à l'école de médecine de Toulouse et l'un de nos praticiens les plus distingués. M. le docteur Estevenet, qui succomba à une longue et douloureuse maladie, était âgé de 57 ans. Il était né à Condom (Gers).

Le samedi 25 octobre, les nommés Bruyère, ouvrier mécanicien, Renoux et Tournié, domi-

ciliés tous les trois de Villeneuve, eurent, dit le Progrès, la fantaisie d'aller pêcher à la ligne à dix heures du soir, après avoir soupé ensemble. Ils se rendirent sur la rive gauche du Lot, au-dessous du quai Napoléon. Ils avaient, paraît-il, tous bu un peu plus qu'à l'ordinaire. Bruyère surtout était, dit-on, dans un état d'ébriété complète. Ses camarades assurent qu'il les a quittés pendant qu'ils étaient en train de pêcher.

Comme le lendemain il n'était pas rentré chez lui, des recherches furent faites plusieurs jours de suite. Ce ne fut que le jeudi suivant que son corps fut trouvé dans le Lot, près de la rive et au-dessous du quai Napoléon. Il ne portait aucune trace de violence.

Variétés

ACADEMIE DES SCIENCES

Paris, 30 octobre.

Je n'ai que peu de mots à consacrer à la correspondance hebdomadaire. Elle se composait en grande partie, de lettres ou de mémoires relatifs à l'éternelle question du choléra, au moyen de le prévenir, de le guérir. L'envoi le plus remarquable était un magnifique ouvrage en quatre volumes, avec de nombreuses planches, sur le système Silurien de la Bohême.

L'Exposition universelle va finir. C'est ce moment qu'a choisi M. Payen pour devenir, devant l'Académie, l'historien de plusieurs inventeurs qui se sont empressés d'y faire figurer leurs découvertes ou leurs procédés. On a généralement pensé que ces communications étaient des réclames déguisées, qu'elles n'étaient pas à leur place dans les comptes-rendus de l'Académie, mais l'orateur n'en a pas moins lu son travail. La semaine dernière, il nous parlait d'un système pour la fabrication des papiers; aujourd'hui il s'est occupé de l'osmogine, appareil destiné à apporter des améliorations dans la fabrication des sucres. Le travail de l'honorable académicien, dans cette circonstance, consistait à décrire le procédé de l'inventeur et à en faire ressortir l'importance. M. Chevreul s'est cependant permis de faire à son sujet, quelques observations qu'inventeur et rapporteur obligent feront bien de méditer.

M. Chevreul, à l'occasion du fléau qui depuis si longtemps sévit sur les vers à soie et compromet gravement l'une des plus importantes industries de la France, a appelé l'attention des commissions chargées de trouver les moyens d'y remédier, sur les fâcheux effets qu'il produit sur les étoffes de soie. Il paraît que des fabricants auraient été accusés de livrer des marchandises dont l'infériorité serait la conséquence de la maladie des vers.

En annonçant, il y a quelques jours, que M. le docteur Guillon donnait à l'Académie une somme assez importante pour la fondation d'un nouveau prix, deux ou trois inexactitudes se sont glissées dans mon récit. J'ai été assez heureux pour me procurer une copie de la lettre écrite au président par le donataire. Sa citation permettra de connaître les intentions et le but que se propose d'atteindre M. le docteur Guillon.

« Monsieur le président, « Une expérience de quarante années m'a prouvé que pour obtenir promptement la guérison des maladies des voies urinaires, il fallait employer des méthodes rationnelles pénétrées de cette conviction, qu'aucun fait n'est jamais venu contredire, je regarde comme un devoir de contribuer autant que je le puis, à consacrer la pratique de ces moyens sérieux et efficaces de guérison; devoir d'autant plus doux à remplir qu'à côté du désir d'aider aux progrès de la profession qu'on exerce de génération en génération depuis cinq cents ans dans ma famille, se joint chez moi le besoin de vous témoigner ma reconnaissance pour les encouragements que l'Académie des sciences m'a décernés à trois reprises différentes : en 1847, 1850, 1857. Ce double but j'espère l'atteindre en offrant au premier des corps savants du pays, une somme de onze mille francs dont la rente vous permettra de récompenser tous les trois ans le meilleur travail qui, sur cette branche spéciale de l'art de guérir, sera soumis à votre examen. « Permettez-moi maintenant de vous le dire, Monsieur le président, je désire insérer cette fondation afin de perpétuer dans ma famille le souvenir des soins que l'année dernière à Vichy, puis à Biarritz, j'ai eu l'honneur de donner à l'Empereur et avec un plein succès. « En outre, comme ces onze mille francs que je dois à la magnificence impériale, ne peuvent trouver une meilleure destination que la fondation d'un prix pour une œuvre de science et d'humanité, j'ai le ferme espoir que ce projet, dont je viens de vous entretenir, obtiendra l'assentiment de Sa Majesté. « Veuillez, je vous prie, etc. « Guillon. »

Depuis quelque temps M. Leverrier est vivement attaqué par plusieurs journaux de Paris au sujet de son administration en qualité de directeur de l'Observatoire de Paris. On l'accuse d'être un chef bienveillant, pour plusieurs de ses collaborateurs, savants recommandables et d'un incontestable mérite.

L'une de ces feuilles annonçait même qu'une commission avait été nommée par le ministre de l'instruction publique pour faire une enquête au sujet de ces griefs; que cette commission était composée de MM. l'amiral Fourichon, président, l'amiral Laffont de Ladebat, Delaunay, Lionville, Serret, Faye, membres de l'Académie des sciences, et du directeur de l'observatoire impérial. M. Leverrier a cru devoir répondre à cette nouvelle et, dans sa lettre, je trouve ce passage : « J'établirai sans peine qu'il a été fait de grands travaux pendant les quatorze années de ma gestion et que toute difficulté quand il y en a eu est venue de ce que je n'ai jamais pu admettre : ou qu'un fonctionnaire prétendit être payé sans travailler, ou qu'un entrepreneur fut soldé d'une fourniture qu'il n'avait pas faite. »

Est-ce pour justifier les deux premières lignes de ce paragraphe que M. le directeur de l'observatoire impérial nous a apporté aujourd'hui une suite des travaux qu'il fait exécuter ?

C'étaient trois fascicules de l'Atlas météorologique de l'observatoire impérial. L'un traitait des orages;

L'autre de la météorologie de la France et de l'aide que prête à l'observatoire un grand nombre des Ecoles normales de la France; le troisième de la zone des orages à grêle, dans 17 départements de l'Empire. Deux de ces fascicules sont particulièrement l'œuvre de MM. Régner et Baye, attachés à l'observatoire.

Pressé par le temps, dans la dernière séance, M. Chasles n'avait pu que répondre brièvement à la lettre adressée au président de l'Académie par sir David Brewster. Il a complété, aujourd'hui, ce travail et en a donné lecture. Son argumentation est aussi sérieuse que solide. Il combat les objections de son adversaire, non-seulement avec les lettres de Pascal et de Newton qu'il possède, mais avec une foule de témoignages empruntés aux sources les plus sûres, les plus certaines. Ce sont les ouvrages imprimés pendant le long règne de Louis XIV; ce sont les œuvres des savants contemporains de Pascal et de Newton leurs observations, leurs correspondances, leurs récits confidentiels.

Je ne comprends guère l'acharnement que l'on met à disputer à M. Chasles le mérite de ses découvertes. Heureusement l'honorable académicien ne se laisse pas abattre; il a répondu à tout et il a lu une nouvelle série de lettres de Jacques II, de Louis XIV, de Huguens, donnant les détails les plus précis sur les relations de Pascal et de Newton. Que peut-il y avoir d'offensant pour les anglais à faire la preuve que le savant français a été d'une bienveillance paternelle pour le savant anglais?

Au moment où l'on allait lever la séance, on a remis au secrétaire perpétuel, qui en a donné lecture, une lettre de M. Faugère relative à la lettre de Jacques II, que possèdent les archives du ministère des affaires étrangères. C'était bien tard. Cet envoi nous vaudra sans doute un nouvel incident pour la première séance du mois de novembre. D'Argé.

— Nous ne saurions trop recommander aux familles le *Journal des Jeunes Personnes*, arrivé à sa 36^{me} année. Aucune feuille de modes n'est plus complète, plus intéressante et mieux redigée.

Le *Journal des Jeunes Personnes* paraît le 1^{er} de chaque mois en un numéro grand format, sur papier de luxe, de 36 pages d'impression et de 72 colonnes, avec planches très nombreuses, très variées et toujours inédites. Il se compose comme il suit :

TEXTE : Religion. — Education. — Poésie. — Histoire. — Littérature. — Voyages. — Nouvelles. — Proverbes dramatiques. — Beaux-Arts. — Sciences et industrie. — Economie domestique. — Modes. — Travaux à l'aiguille. — Musique. — Correspondance. — Chronique. — Variétés.

MODES ET TRAVAUX : Modes colorées. — Tapissiereries colorées. — Dessins de broderies. — Patrons ordinaires. — Patrons découpés et de grandeur naturelle. — Ouvrages au crochet et au fil sur feuille double in-folio. — Lingerie. — Confection. — Ouvrages en or et couleurs. — Modèles de peinture à l'aquarelle. — Fleurs. — Musique. — Opérettes. — Gravures sur bois. — Eaux-fortes. — Gravures de Modes, Confections, Lingerie, Tricot, intercalés dans le texte même. — Sépias. — Calendrier illustré, etc., etc.

L'abonnement part du 1^{er} novembre et se fait pour l'année entière : Paris, 10 fr.; départements, 12 fr. — Paiement en mandats ou timbres-poste. Adresser les demandes directement à l'administrateur du *Journal des Jeunes Personnes*, 2, r. St-Dominique-St-Germain, Paris.

LES MÉDECINS de la faculté de Paris prescrivent chaque jour, avec le plus grand succès,

les DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL, au baume de copahu, pour la guérison en quelques jours des maladies les plus invétérées. Ces dragées sont infiniment supérieures à toutes capsules ou injections (ces dernières offrent parfois les plus grands dangers). Prix, 4 fr. en boîte. — Consultations, affranchir, 14, rue de l'échiquier, Paris.

L'amour et les sentiments du cœur : tel est le titre d'un magnifique ouvrage in-octavo qui vient de paraître chez les éditeurs FURNE JOUVET et C^{ie}, à Paris, et qui fait en ce moment sensation dans le monde. L'auteur, un mystérieux abbé qui cache son nom sous les initiales de M. C.-P**, nous y dévoile hardiment tous les secrets replis du cœur, tous les mystères de l'amour, de la femme et du mariage. Sur ce chapitre, on est obligé d'avouer, quand on a lu ce livre, que le prêtre ou le confesseur connaît bien des choses que l'amant et l'époux ne soupçonneraient même pas. Prix : 6 francs (envoi franco contre mandat ou timbres-poste).

Toutes les maladies de l'estomac, toutes celles des intestins, du foie, les rhumatismes, les dartres, les constipations habituelles, opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., sont radicalement guéris par l'emploi de la GRAINE DE MOULTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins

dispendieux. 40 années d'un succès sans exemples, plus de 200,000 cures authentiquement constatées justifient la popularité universelle de cet incomparable médicament et son incontestable supériorité sur toute les médications connues.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, 20.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

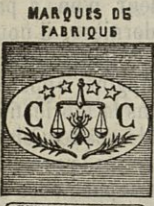
L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer
Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.



ORFEVRIERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE), notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

ALFÉ NIDE
CHRISTOFLE
CHRISTOFLE ET C^e.

PONÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

DU CANCER

et de sa CURABILITÉ SANS OPÉRATION, par le D^r CABARET.

En vente chez J. MASSON, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, et chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris. — TRAITEMENT SPÉCIAL (SANS OPÉRATION) des tumeurs : — lipomes ; — kystes ; — hydatrothoses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt.

AGENCE AMÉRICAINE.
IMPORTATIONS DIRECTES DE PÉTROLES ET D'ESSENCE POUR LAMPES A ÉPONGES.
HECTOR FRANCHONNE, rue des canonniers, 17, à Lille (Nord).
On demande un agent sur place.

PRIME DE 40 VOLUMES

Pour un abonnement d'un an au **MAGASIN DU FOYER** 3^e année. Le tout : 12 FR. seulement. 3^e année.

Le *Magasin du foyer* entièrement illustré par G. Staal, rédigé par nos meilleurs écrivains, paraît tous les dimanches, en un numéro grand format de 20 pages et 40 colonnes, avec 3 ou 4 belles gravures. Il publie Romans, Nouvelles, Voyages, Correspondances, Variétés nombreuses, etc., et sait unir l'intérêt le plus grand à la plus rigoureuse moralité.

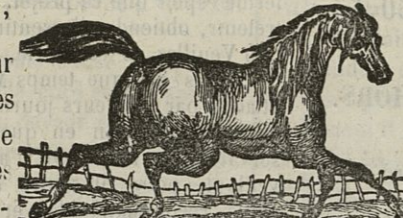
Chaque abonnement donne droit aux Quarante volumes de prime, comprenant les ouvrages suivants :

CHATEAUBRIAND : Voyage en Amérique, Génie, Itinéraire. — X. DE MAISTRE : Œuvres complètes. — BOSSUET : Histoire universelle. — FÉMINORE COOPER : Les Pionniers, le Tueur de Daims. — WISEMAN : Fabiola. — CAMOENS : Les Lusitades. — NEWMAN : Callista. — BRESCIANI : Juif de Vérone, Lionello. — SWIFT : Voyages de Gulliver. — AUGUSTIN THIERRY : Récits des temps mérovingiens. — SILVIO PELLICO : Mes Prisons. — ROLLIN : Histoire des Carthaginois. — PERRAULT : Contes. — DE FOE : Robinson Crusé. — B. DE SAINT-PIERRE : Paul et Virginie, etc. — RACINE : Théâtre choisi. — CERVANTES : Don Quichotte. — AUTEURS DIVERS : Prisons sous la Terreur, Conjurations les plus célèbres, Rienzi.

Pour recevoir franco le paquet de volumes à domicile ou au bureau de Messageries, le plus voisin, ajouter 3 FR., c'est-à-dire envoyer 15 FR. au lieu de 12 FR., en mandat, ou timbres-poste. — Le récépissé du mandat sert de reçu. S'adresser directement à M. GUENOT, 44, rue de Babylone, Paris.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



AVIS

Le Sieur AUDOURY, propriétaire du Moulin de la Fontaine des Chartreux, à Cahors, a l'honneur d'annoncer, qu'ayant établi à son Usine un Pressoir hydraulique d'une grande puissance, il peut, à partir de lundi 4 novembre prochain, fabriquer l'huile de noix avec une rapidité inconnue jusqu'à ce jour et produire un rendement plus considérable que par l'emploi de l'ancien système. Il rapelle à sa nombreuse clientèle que, comme par le passé, on trouvera chez lui des sons et des farines de première qualité et en telle quantité que l'on désirera.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFÈVRE ET C^e, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,
A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.
DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux, concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

CONFECTION DE PARIS HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHARMACIE LACOMBE DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORT D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE, 4 fr. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr. A Laroche, pour travaux scientifiques
QUINA LAROCHE

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS
Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles.
Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr.
DÉPÔT A PARIS, RUE DROUOT, 15; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX

Ce sont les PASTILLES DE SCHAEDELIN au Phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc.; elles remplacent, avec le plus grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable, et conviennent aux personnes délicates.
Chez SCHAEDELIN, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris.
Prix : la boîte, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70.

AVIS

Le jour de la Foire de Cahors il s'est perdu onze moutons. Les personnes qui sauraient où ils sont, sont priées d'en donner avis au bureau du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, 6.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.
LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : A. NEEFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A LOUER 1^o UN APPARTEMENT AU 2^o ÉTAGE

2^o UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GULHOU

CHUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des naupées, autorisé par décret impérial.
F. Signature : *F. Farnier*
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahus, CAMBORNAT; à Puy-Lévéque, DELBREL; à Gourdon, LAFON-BESSEYRE. etc.
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.